

# LEUCOSE BOVINE ENZOOTIQUE

## LA MALADIE

La leucose bovine enzootique (LBE) est une maladie des bovins provoquée par un virus.

Une forte majorité de bovins infectés ne présente aucun signe clinique. L'affection évolue le plus souvent de manière généralisée, les ganglions pouvant augmenter considérablement de volume. Cette maladie peut s'accompagner de lésions viscérales, hépatiques, cardiaques et gastriques.

- La leucose généralisée de l'adulte, ou leucose bovine enzootique, qui affecte les animaux de plus de deux ans, et qui est inscrite sur la liste des maladies réputées contagieuses depuis mai 1981. Elle conduit à la mort en quelques semaines ou quelques mois.

L'affection débute par l'apparition de plaques urticariennes de 3 à 4 cm de diamètre situées le plus souvent au niveau du cou, des épaules et du dos. En 8 à 10 jours, la quasi-totalité de la surface du corps est atteinte, puis apparaissent des lésions verruqueuses et croûteuses qui deviennent nodulaires, pouvant atteindre la taille d'une mandarine. Elles saignent facilement. Parallèlement aux lésions cutanées, apparaît une hypertrophie ganglionnaire et l'animal s'amaigrit.

La leucose est une maladie faiblement contagieuse. Seuls le sang et, dans une moindre mesure, le lait des animaux infectés sont dangereux. Dans les troupeaux infectés, la propagation se fait par des interventions en série (prise de sang, écornage) ou par des insectes piqueurs.

L'identification des animaux infectés repose sur la recherche d'anticorps dans le sang ou dans le lait. Le test d'immuno-diffusion en gélose (IDg) ou le test enzymatique "ELISA" sont pratiqués sur les sérums individuels, sur des mélanges de sérums, ou sur le lait de cuve de réfrigération (tank).

## LA PROTECTION DES ELEVAGES SAINS

### *SURVEILLANCE DES EXPLOITATIONS PAR DES SEROLOGIES REGULIERES*

Dans les exploitations laitières, les tests sont habituellement effectués sur du lait de cuve de réfrigération ("ELISA" sur lait de mélange). Pour les troupeaux allaitants, on peut effectuer les analyses sur des mélanges de sérums ou des sérums individuels. Si aucun cas clinique n'a eu lieu depuis au moins deux ans et si aucune réaction sérologique positive n'est observée après deux séries d'analyses espacées de 6 mois à 1 an, l'élevage peut prétendre à une qualification "cheptel officiellement indemne de LBE". Cette qualification s'entretient par des contrôles de lait ou de sérum, de

mélange ou individuels, à un rythme annuel, triennal ou quinquennal selon le taux de cheptels infectés du département, et par le respect des règles à l'introduction (contrôle de l'identité du bovin et statut du cheptel d'origine). La qualification, indispensable pour vendre des animaux, est mentionnée sur le document sanitaire nécessaire à la vente.

### **CONTROLE DES ANIMAUX INTRODUIITS**

Depuis la fin de l'année 1995, le contrôle sanguin à l'introduction n'est plus obligatoire en ce qui concerne la leucose.

Les animaux introduits dans un cheptel doivent être munis du document sanitaire en règle à la vente .

### **L'ASSAINISSEMENT DES ELEVAGES INFECTES**

Les exploitations infectées sont repérées par la surveillance sérologique régulière ou à l'occasion d'un contrôle à l'achat. L'exploitation est alors séquestrée. Les animaux infectés sont identifiés par des tests individuels. Ils sont ensuite marqués par un trou ou un L à l'oreille droite et doivent être abattus dans un délai maximum de 1 mois. L'exploitation est ensuite désinfectée.

Tous les animaux restants doivent ultérieurement subir des contrôles sérologiques jusqu'à l'obtention d'une nouvelle qualification.